



**MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT**

N° 204.11/ 097 /MAECD/2022

**A Madame/ Monsieur l'Ambassadeur (tous)
A Madame/Monsieur le Chargé(e) d'Affaires a.i (tous)
A Monsieur le Consul Général (tous)**

**Objet: Communication à l'endroit
des membres de la Diaspora
de vos zones de juridictions
respectives**

**Madame/Monsieur l'Ambassadeur,
Madame/Monsieur le Chargé d'Affaires a.i,
Monsieur le Consul Général,**

J'ai l'honneur de me référer à la correspondance n° 225.01/CAB/318/2022 du 8 février 2022 du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre afin de vous demander de bien vouloir communiquer les membres de la diaspora de vos zones de juridiction que les bénéficiaires des frais de pension de la part de l'Office National des Pensions et des Risques professionnels des fonctionnaires, Magistrats et des Agents de l'Ordre Judiciaire (ONPR) doivent envoyer chaque année leurs attestations de vie afin de permettre ce dernier d'actualiser la base des données de ses bénéficiaires.

Veuillez agréer, **Monsieur/ Madame l'Ambassadeur, Monsieur/Madame le Chargé d'Affaires a.i, Monsieur le Consul Général**, l'assurance de ma considération distinguée.

**LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT**

COPIE POUR INFORMATION A :
Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires
Sociales, des Droits de la Personne Humaine
et du Genre

à
BUJUMBURA

Ambassadeur Albert SHINGIRO

